

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
13 janvier 2005  
Français  
Original: arabe

**Assemblée générale**  
**Cinquante-neuvième session**  
Point 36 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixantième année**

**Lettre datée du 11 janvier 2005, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous fais tenir ci-joint la liste des violations et agressions commises par Israël à l'encontre de la souveraineté du Liban du 1<sup>er</sup> au 8 janvier 2005.

**Violations aériennes**

- Le 6 janvier 2005, entre 11 h 13 et 11 h 45, deux avions de combat israéliens ont survolé la mer à la hauteur de la ville de Tripoli, à 12 miles du littoral, puis ils ont fait route vers le sud en direction de la région de Dahr al-Baïdar, jusqu'aux régions de Djezzine et de Saïda, et jusqu'à dix miles au-dessus de la mer avant de repartir vers le nord, tournoyant entre Tripoli, Dahr al-Baïdar, Djezzine et Saïda, violant l'espace aérien libanais.
- Le 7 janvier 2005, entre midi et 13 h 15, à différentes reprises, des avions de combat ennemis israéliens ont survolé à haute altitude les fermes de Chebaa occupées.
- Le 8 janvier 2005, entre 20 h 50 et 21 heures, deux hélicoptères israéliens ont pénétré dans l'espace aérien libanais à la hauteur de Ras Nâqôûra.

**Violations maritimes**

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2005, à 16 h 25, au large de Ras Nâqôûra, une embarcation militaire de l'ennemi israélien a tiré de nombreuses rafales de coups de feu en direction des eaux territoriales.
- Le 7 janvier 2005, à 8 h 10, au large de Ras Nâqôûra, une embarcation militaire israélienne a tiré de nombreuses rafales de coups, puis elle est revenue de 21 h 25 et 21 h 35 et a tiré deux obus éclairants en direction des eaux susmentionnées.



- Le 8 janvier 2005, à 18 h 49, au large de Ras Nâqôûra, une embarcation militaire israélienne a tiré un obus éclairant dans les eaux territoriales.

#### **Violations terrestres**

- Le 7 janvier 2005, à Meis al-Jabal, à l'emplacement de la vieille porte, sur la frontière, à l'intérieur du territoire libanais, alors que les dénommés Ali Dahir et Hassan Doulani ramassaient des objets hétéroclites avec leur camionnette, les forces ennemies ont tiré dans leur direction de nombreuses rafales à l'arme légère, touchant la camionnette de nombreuses fois sans les blesser.

Ces graves violations s'inscrivent dans une longue série de violations provocatrices délibérées perpétrées par Israël contre l'espace aérien, maritime et terrestre libanais, qui est contraire au principe du droit international et aux résolutions légitimes internationales, ainsi qu'à vos appels répétés pour qu'il y soit mis un terme.

Compte tenu de ces violations et de l'aggravation de la tension liée aux menaces israéliennes contre la population et le territoire libanais, le Liban prie instamment l'Organisation des Nations Unies de dissuader Israël de commettre de nouveaux ces graves violations qui menacent la paix et la sécurité internationales et fait porter à Israël l'entière responsabilité des conséquences qu'elles pourraient avoir.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Sami **Kronfol**